le ministère de Me Giffard, notaire à Fontaine-le-Dun, le cinq juillet mil huit cent quarante-neuf, à midi, des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Premier lot.

Une petite **FERME** située à Saint-Aubin-sur-Mer, canton de Fontaine-le-Dun, arrondissement d'Yvetot, composée :

1° D'une masure plantée d'arbres fruitiers et d'arbres de haute-futaie, édifiée d'une maison d'habitation et autres bâtiments, bornée d'un côté par Timothée Leroux et Lemercier, chacun en partie; d'autre côté par monsieur Hollingue et monsieur Leforestier; d'un bout, par le presbytère et la rue, et d'autre bout par la rue tendant de Saint-Aubin-sur-Mer à la mer;

2° D'une pièce de terre en labour, dite de la Demi-Acre, bornée d'un côté par monsieur de Belmont, d'autre côté par Auguste Jolly, d'un bout par monsieur de Belmont, et d'autre bout par le chemin de Saint-Aubin-sur-Mer à Epinneville ;

3° D'une autre pièce de terre en labour, dite l'Acre-et-Demi, bornée d'un côté par monsieur Hollingue, d'autre côté par les demoiselles Petit et les frères Neveu, d'un bout par la pièce suivante, et d'autre bout par les demoiselles Petit;

4° D'une autre pièce de terre en labour, dite les Trois-Vergées, bornée d'un côté par monsieur Levaillant, d'autre côté par les frères Neveu, la pièce ci-dessus et Hippolyte Morel, d'un bout par les héritiers Petit, et d'autre bout par Prosper Dicquemare ;

5° D'une autre pièce de terre en labour, dite les Cinq-Vergées, bornée d'un côté par monsieur Roquigny, d'autre côté par François Saint-Saëns, d'un bout par le même, Dicquemare et veuve Graut, et d'autre bout, par François Saint-Saëns ;

6° D'une autre pièce de terre en labour, dite les Trois-Vergées, bornée d'un côté par monsieur Engrand, d'autre côté par le même, d'un bout par Boury, et d'autre bout par monsieur Engrand;

7° D'une autre pièce de terre en labour, dite le Verger, bornée d'un côté par Hippolyte Morel, d'autre côté par monsieur Engrand, d'un bout par le chemin d'Epinneville, et d'autre bout par la terre occupée par Saint-Saëns ;

8° D'une autre pièce de terre en labour, dite au Chemin de Sotteville, bornée d'un côté par monsieur de Belmont, d'autre côté par le même et monsieur Engrand, d'un bout par monsieur Engrand, et d'autre bout par monsieur de Belmont et Santais, chacun en partie ;

Et 9° D'une autre pièce de terre en labour, dite les Trois-Acres, bornée d'un côté par madame de Fitz-James, d'autre côté par monsieur Abbeville et Timothée Leroux, d'un bout par madame Deverton, et d'autre bout par monsieur de Belmont.

Cette ferme contient environ cinq hectares quatre-vingts ares.

Deuxième lot.

Une maison neuve et jardin clos de haies et murs, contiguë à la masure ci-dessus, située à Saint-Aubin-sur-Mer, étant à usage de presbytère, bornée cette propriété d'un côté par la rue tendant de Saint-Aubin-sur-Mer à la mer; d'autre côté par la masure qui précède, d'autre bout au-devant de la maison par un terrain vague, délimité par deux bornes plantées sur la même ligne à deux mètres du presbytère, et d'autre bout par Timothée Leroux et les héritiers Hottel.

Troisième lot.

Une belle prairie dite la Prairie du Corps-de-Garde, sise à Saint-Aubin-sur-Mer, édifiée d'une petite étable, close en partie de barrages en bois, bornée d'un côté par madame de Fitz-James et la falaise, d'autre côté par le lit de la rivière, d'un bout par madame de Fitz-James, et d'autre bout par le rivage de la mer. Cette prairie contient environ huit hectares soixante-seize ares vingt centiares.

Quatrième lot.

Un pré dit le Pré du Moulin, situé sur la même commune, borné d'un côté par madame de Fitz-James, et une pièce de terre en bois-taillis dépendants de la ferme occupée par madame veuve Leclerc, d'un côté par le lit de la rivière, d'un bout par le chemin de la chaussée, et d'autre bout par une prairie occupée par ladite veuve Leclerc. Ce pré contient environ six hectares quatre-vingt-six ares vingt centiares.

Cinquième et dernier lot.

Deux pièces de terreises sur la commune de Longueil, canton d'Offranville, arrondissement de Dieppe.

La première en labour, bornée d'un côté au nord par monsieur Lorrette, d'autre côté par monsieur de Belmont, d'un bout à l'est par monsieur Maréchal et d'autre bout par le même, d'une contenance d'environ un hectare soixante et onze ares soixante-cinq centiares.

Et la deuxième en labour, et pour une très-faible partie en herbage, bornée d'un côté par monsieur Parent, d'autre côté par monsieur Quibel, d'un bout par le chemin du Sind, et d'autre bout par monsieur de Breteuil, d'une contenance d'environ trente-quatre ares trente-trois centiares.

MISE A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions contenues au cahier d'enchères déposé en l'étude de Me GIFFARD, notaire, et dans les dires y attenant, l'adjudication des immeubles ci-dessus aura lieu, pour les cinq lots, sur les sommes fixées par le jugement du vingt-un avril mil huit cent quarante-neuf, savoir :

Pour le premier lot. .	11,000 fr.
Pour le deuxième lot. .	2,000
Pour le troisième lot. .	12,000
Pour le quatrième lot .	8,000
Pour le cinquième lot .	4,000

S'adresser, pour les renseignements :

A Paris : 1° Audit Me GAULLIER, avoué, poursuivant la vente, dépositaire d'un copie du cahier d'enchères ;

2° A Mes René GUERIN, LAVAUX, BROCHOT, BERTHIER, Oscar MOREAU, Emile MORIN, GRANJEAN, LACROIX, avoués présents à la vente ;

3° A Me FOURCHY, notaire, demeurant à Paris, quai Malaquais, 5:

4° A Me GUENIN, notaire, demeurant à Paris, place de la Concorde, n° 8;

Rouen : 5° A M. GAMARE, rue des Arcins, n° 8, et à Me GUEROULT, notaire

Fontaine-le-Dun : A Me GIFFARD, notaire, dépositaire du cahier d'enchères. (262)

Etude du même Avoué.

VENTE

SUR LICITATION, ENTRE MAJEURS ET MINEURS,

En l'audience des criées du **tribunal civil de la Seine,** séant au palais-de-justice, à Paris, local et issue de l'audience ordinaire de la première chambre dudit tribunal, deux heures de relevée,

Des biens dépendant de la succession de M. Louis-Félix-Roul de Choiseul-Gouffier,

Biens situés dans le département de la Seine-Inférieure,

1° FERME DE

SAINT-JULIEN-DE-FLAINVILLE

Située au hameau de Flainville, commune du Bourg-Dun, canton d'Offranville, arrondissement de Dieppe, et, par extension sur Quiberville et Saint-Aubin-sur-Mer, canton de Fontaine-le-Dun, arrondissement d'Yvetot, affermée au sieur François Leclerc;

2° FERME

Située commune de Saint-Aubin-sur-Mer, affermée au sieur François Saint-Saëns.

L'adjudication aura lieu le 7 juillet 1849.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par la première chambre du tribunal civil de la Seine, en date du 21 avril 1849, enregistré, et aux requête, poursuite et diligence de :

Madame Antoinette-Françoise-Sidonie de Choiseul-Gouffier, veuve de monsieur Edmond de Fitz-James, demeurant à Paris, rue de Bourgogne, numéro 34;

Agissant au nom et comme héritière de monsieur Louis-Félix-Raoul de Choiseul-Gouffier,

Ayant pour avoué Me Eugène Gaullier, demeurant à Paris, rue du Monthabor, numéro 12 ;

En présence de :

1° Madame Mathilde de Choiseul-Gouffier, épouse de monsieur Kozusdascheff, et de ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Odessa (Russie).

Ayant pour avoué Me René Guerin, demeurant à Paris, rue d'Alger, numéro 9 ;

2° Monsieur Théodore-Marie-Louis-Olivier Guignes de Moreton Chabrillan, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, numéro 138;

Ayant pour avoué Me Lavaux, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, numéro 22 ;

3° Monsieur Gabriel-Paul-Josselin-Lionel Guignes de Moreton Chabrillan, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, numéro 138,

Ayant pour avoué Me Brochot, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, numéro 28 ;

4° Madame Marie-Jacqueline-Sidonie Guignes de Moreton, épouse de monsieur Louis-François de Montholon Semonville, et ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, numéro 138 ;

Ayant pour avoué Me Berthier, demeurant à Paris, rue Gaillon, numéro 11 ;

5° Monsieur Louis-Marie-Gabriel-Alfred-Ladislas de Briançon Vachon de Belmont, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Lille, numéro 63,

6° Madame Théophile de Choiseul-Gouffier, épouse de monsieur Alfred-Augustin de Maussion, et ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Paris, rue de Lille, numéro 73,

Ayant pour avoué Me Oscar Moreau, demeurant à Paris, rue Grange-Batelière, numéro 2 ;

7° Monsieur de Crouseilhes, propriétaire, conseiller à la cour de cassation, demeurant à Paris, rue de Lille, numéro 63.

Agissant au nom et comme tuteur des mineurs Alix, Idalie et Evrad de Choiseul-Gouffier,

Ayant pour avoué Me Emile Morin, demeurant à Paris, rue de Richelieu, numéro 102 ;

8° Madame Aglaé-Marie-Louise de Choiseul-Gouffier, veuve de monsieur Charles-Marie-Casimir de Saulx-Tavannes, demeurant à Leize, près Is-sur-Tille (Côte-d'Or),

Ayant pour avoué Me Grandjean, demeurant à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, numéro 29 ;

9° Madame Louise-Marie-Martienne Guignes de Moreton Chabrillan, épouse de monsieur Charles-Antoine-Victurnin Colbert de Maulevrier, et ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Angers, rue de Bruault,

Ayant pour avoué Me Lacroix, demeurant à Paris, rue Saint-Anne, numéro 51 bis ;

10° Monsieur Alexandre de Choiseul-Gouffier, demeurant à Vinitza (gouvernement de Podolie) ;

11° Monsieur Ignace-Alexandre de Choiseul-Gouffier, demeurant à Plosel (Pologne);

Ayant pour avoué ledit Me Oscar Moreau ;

Tous les susnommés agissant au nom et comme héritiers de monsieur Louis-Félix-Raoul de Choiseul-Gouffier;

Il sera procédé aux vente et adjudication, sur licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, local et issue de l'audience ordinaire de la première chambre dudit tribunal, une heure de relevée le 7 juillet 1849, des immeubles ci-après désignés :

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE.

§ 1er.

BIENS

SITUÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Premier Lot.

FERME de Saint-Julien-de-Flainville, située au hameau de Flainville, commune de Bourg-Dun, canton d'Offranville, arrondissement du Dieppe, et par extension, sur celles de Quiberville et Saint-Aubin-sur-Mer, arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure), affermée au sieur François Leclerc.

Cette ferme, qui consiste en une masure avec nombreux bâtiments, pâtures, prairies et terres de labour, est ainsi composée :

1° D'une masure plantée d'arbres fruitiers, édifiée de neuf bâtiments, une chapelle et un pavillon, portés au plan cadastral de la commune de Flainville, section E., numéros 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267 et 268, d'une superficie, d'après le cadastre, d'environ trois hectares cinq ares vingt centiares ;

2° D'une pâture, même commune section E, numéro 244, d'une contenance d'environ un hectare neuf ares soixante centiares ;

3° D'une pâture, même commune section E, numéro 269, d'une contenance d'environ dix-huit ares quatre-vingts centiares ;

4° D'un verger, même commune, section E., numéro deux cent soixante-dix, d'une contenance d'environ deux hectares cinquante-huit ares soixante centiares ;

5° D'une prairie sur le bord de la rivière Dun, même commune, section E., numéro deux cent soixante-onze, d'une contenance d'environ trois hectares cinquante-cinq ares vingt centiares.

6° D'une prairie de l'autre côté de la rivière Dun, même commune, section E., numéro trois cent quatre-vingt-onze, d'une contenance d'environ un hectare soixante-un ares soixante-dix centiares ;

7° D'une pâture, même commune, section E., numéro un, d'une contenance d'environ deux hectares cinq ares dix centiares ;

8° D'une terre en labour, même commune, section E., numéro deux, d'une contenance de cinq hectares quarante-quatre ares soixante centiares ;

9° D'une pièce de terre en labour, même commune, section E., numéro trois, d'une contenance de vingt-huit hectares quatre-vingt-onze ares quarante centiares ;

10° D'une terre plantée, section E., numéro trois *bis*. d'une contenance de huit ares vingt centiares;

11° D'une terre en labour, même section, numéro quatre, d'une contenance de quatorze ares trente centiares ;

12° D'une terre en labour, même section, numéro vingt-deux, d'une contenance de quatorze hectares quatre-vingt-treize ares vingt centiares ;

13° D'une terre en labour, même section, numéro vingt-neuf, d'une contenance de un hectare vingt-quatre ares huit centiares ;

14° D'une terre en labour, même section, numéro trente, d'une contenance de soixante-onze centiares quatre-vingt-dix centiares ;

15° D'une terre en labour, même section, numéro trente-quatre, d'une contenance de trente-cinq ares quatre-vingt-dix centiares ;

16° D'une terre en labour, même section, numéro quarante-cinq, d'une contenance de vingt ares.

17° D'une terre en labour, portée au plan cadastral de la commune de Quiberville, sous la lettre A, d'une contenance de quarante-deux ares cinquante centiares ;

18° D'une terre en labour, sise même commune, lettre B, d'une contenance de cinquante-quatre ares;

19° D'une terre en labour, sise même commune, lettre C, d'une contenance de un hectare trente-huit ares cinquante centiares ;

20° D'une terre en labour, portée au plan de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer, sous la lettre D, d'une contenance de quatre hectares quarante-cinq ares cinquante centiares ;

21° D'une terre en labour, sise même commune, lettre E, d'une contenance de quatre hectares soixante-quatorze ares vingt centiares ;

22° D'une pâture, sise même commune, lettre F, d'une contenance de un hectare soixante-dix-neuf ares quatre-vingts centiares ;

23° D'une pâture, même commune, lettre G, d'une contenance de un hectare soixante-onze ares quatre-vingts centiares ;

24° D'une pièce autrefois en labour, aujourd'hui en bois-taillis de trois ans, même commune, lettre H, d'une contenance de deux hectares trente-trois ares quatre-vingt-dix centiares.

Cette ferme, d'une contenance totale d'environ quatre-vingt-trois hectares cinquante-neuf ares soixante-dix centiares, consiste en un seul tenant dans lequel sont seulement enclavées trois pièces de terre aux sieurs Lapelle, Cousin et Guilbert.

Elle est traversée par la rivière Dun, le chemin de Saint-Aubin à Flainville, et celui de Flainville à Quiberville, et est limitée au nord par madame de Fitz-James, mademoiselle Caron, messieurs Viel, Cousin, Bout, Vauquet, Nothias, Vauquet et Michaud, Voutremer et Roguet ; à l'est par les sieurs Boivin, Lesueur, Michaud, Vauquet, Leclerc et Grulé, et par un chemin de Flainville à Quiberville ; au sud par le chemin de Flainville à Ouville, et par messieurs Houdville, Nothias et Mounier ; enfin, à l'ouest par madame de Fitz-James, et par d'autres biens dépendant de la succession de monsieur Raoul de Choiseul.

Deuxième lot.

FERME sise commune de Saint-Aubin-sur-Mer, affermée au sieur François Saint-Saëns.

Cette ferme, qui consiste en une masure édifiée de bâtiments, pièces de terre en labour et pâturage, se compose :

1° D'une masure édifiée d'une maison d'habitation et de bâtiments ruraux à faire valoir, comprise au plan cadastral de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer, section B, numéros 83, 84, 85, bornée au levant et au midi par le chemin de l'église à Sotteville, d'un côté au couchant, par les héritiers Gruel, et d'un bout au nord par le chemin de ladite église à la mer, d'une contenance d'environ trente-neuf ares trente centiares ;

2° D'une pièce de terre en labour et herbage, avec un fossé planté d'arbres fruitiers et à haut jet, d'un côté seulement, comprise audit cadastre, même section, numéros 174, 175, 176, bornée du côté, au levant, par madame de Fitz-James, Grout et Bouce, du bout au midi par messieurs de Belmont et Ginfrai, du côté au couchant par monsieur de Belmont, et de l'autre bout au nord par le chemin dit la Saline, d'une contenance d'environ trois hectares deux ares quatre-vingts centiares ;

3° D'une pièce de terre en labour, située lieu dit plaine du Bois-de-la-Folie, comprise audit cadastre, même section, numéro 246, bornée du côté au levant par monsieur Hautot, représentant les héritiers Valet, du bout au midi par le chemin dit Salé, du côté au couchant par Neveu, représentant Michel Grout, et de l'autre bout au nord par le chemin dit des Fériers, d'une contenance d'environ cinquante-six ares cinquante centiares ;

4° D'une pièce de terre en labour, située lieu dit plaine du Bois-de-la-Folie, comprise au cadastre, même section, numéro 263, bornée du côté au levant par monsieur Daverton, d'un bout au midi par le même et messieurs de Belmont et Follin, du côté au nord et au couchant par monsieur Hamel, et du bout au nord par monsieur de Belmont et madame Daverton, d'une contenance d'environ un hectare soixante-quatre ares trente centiares ;

5° D'une pièce de terre en labour, située même lieu, comprise au cadastre, même section, numéro 266, bornée du côté au levant, par la fabrique de Saint-Aubin, d'un bout au midi par monsieur de Belmont et madame veuve Legai, d'autre côté au couchant par Follin, et d'autre bout au nord par messieurs de Belmont et Neveu frères, d'une contenance d'environ un hectare cinquante-trois ares trente centiares;

6° D'une pièce de terre en labour, sise au même lieu, comprise au cadastre même section, numéro 287, bornée d'un côté au levant par monsieur Follin, d'un bout au midi par messieurs de Belmont et Levaillant, d'un autre côté au couchant par les héritiers Petit, et d'autre bout au nord par les mêmes, d'une contenance d'environ un hectare trente ares soixante centiares ;

7° D'un pâtis situé lieu dit Plaine-de-Saussemare, comprise au cadastre, même section, numéro 387, borné au levant par monsieur de Belmont, au midi par le même, au couchant par la mer, et au nord par messieurs Neveu, représentant monsieur Saunier, d'une contenance d'environ quinze ares ;

8° D'un pâtis situé même lieu que le précédent, compris au cadastre, même section, numéro 391, borné d'un bout au levant par monsieur de Choiseul, d'un côté au midi, par monsieur Engrand, d'autre bout au couchant par la mer, et d'autre côté au nord par les héritiers Petit représentant monsieur Castel, d'une contenance d'environ quarante-six ares cinquante centiares ;

9° D'une pièce de terre en labour située même lieu que la précédente, et même section, numéro 396, bornée d'un bout au levant par monsieur de Choiseul, d'un côté au midi par messieurs Engrand, de Belmont, Morel (Hippolyte), de Choiseul et les héritiers Petit, d'autre bout au couchant par les héritiers Petit, d'autre côté par monsieur Engrand, d'une contenance d'environ trente-quatre ares cinquante centiares ;

10° D'une pièce de terre en labour, située mêmes lieu et section que le précédent, numéro 397, bornée d'un côté au levant par monsieur Levaillant, représentant les héritiers Valet, d'un bout au midi par monsieur de Choiseul, d'autre côté au couchant par messieurs de Choiseul, Engrand et autres, d'autre bout au nord par monsieur de Belmont et autres, d'une contenance d'environ un hectare cinq ares trente centiares ;

11° D'une pièce de terre en labour située mêmes lieu et section que le précédent, numéro 400, bornée au levant par monsieur Le Vaillant, représentant les héritiers Valet, d'un bout au midi par messieurs de Choiseul, Antheaume et Roquigny, d'autre côté au couchant par monsieur Delten, et d'autre bout au nord par messieurs de Choiseul, Morel (Hippolyte) et héritiers Petit, d'une contenance d'environ soixante-quinze ares soixante-dix centiares ;

12° D'une pièce de terre en labour, située mêmes lieu et section que le précédent, numéro 407, bornée d'un côté au levant par monsieur Maucomble, au midi par le chemin de Saint-Aubin à Epineville, d'autre côté au couchant par monsieur Hollingue, et d'autre bout au nord par Delteu et autres, d'une contenance d'environ cinquante-sept ares;

13° D'une pièce de terre en labour située au lieu dit des Bois-des-Vignots, même section, numéro 429, bornée d'un bout au levant par monsieur Roquigny, d'un côté au midi par monsieur Engrand, Neveu frères et héritiers Petit, d'autre bout au couchant par la fabrique de Saint-Aubin, et d'autre côté au nord par monsieur de Choiseul, d'une contenance d'environ quatre-vingt-sept ares quatre-vingts centiares ;

14° D'une pièce de terre en labour située lieu dit le Paradis, même section, numéro 444, bornée d'un bout au levant par Bourry, représentant Neveu, d'un côté au midi par monsieur Engrand, d'autre bout au couchant par monsieur Antheaume, et d'autre côté au nord par madame de Fitz-James, d'une contenance d'environ quarante-deux ares quatre-vingts centiares ;

15° D'une pièce de terre en labour et jones-marins, située lieu dit Vallée-de-Saussemare, même section, numéros 460 et 461, bornée d'un côté au levant par Amiot-Dumesnil, d'un bout au midi par monsieur Engrand, d'autre côté au couchant par un courant d'eau, et d'autre bout au nord par messieurs Follin et Engrand, d'une contenance d'environ un hectare cinquante-sept ares quatre-vingts centiares;

16° D'une pièce de terre en labour située mêmes lieu et section que la précédente, numéros 481 et 482, bornée d'un côté par monsieur de Choiseul, d'un bout au midi par la fabrique de Saint-Aubin, d'autre côté au couchant par monsieur Engrand, et d'autre bout au nord par monsieur de Choiseul, d'une contenance d'environ dix-sept ares ;

17° D'une pièce de terre en labour, située lieu dit Plaine-du-Mesnil-Gaillard, section C, numéro 177, bornée au levant par les héritiers Petit, d'un bout au midi par messieurs de Belmont et Levaillant, d'autre côté au couchant par messieurs Capron, Engrand et la fabrique de Saint-Aubin, d'autre bout au nord par messieurs Belmont et autres, d'une contenance d'environ un hectare soixante ares trente centiares.

Contenance totale environ, seize hectares quarante-six ares cinquante centiares, ci . . 16 h. 46 a. 50 c.

MISES A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions contenues au cahier d'enchères déposé au greffe des criées du tribunal civil de la Seine, et dans les dires y attenant, l'adjudication aura lieu pour les deux lots sur les mises à prix fixées par le jugement susénoncé et daté :

Pour le premier lot de. 112,000 fr.
Pour le 2me lot de. . 21,000 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant.

Eugène GAULLIER.

S'adresser, pour les renseignements :

A PARIS : 1° A Me GAULLIER, avoué poursuivant la vente, demenrant à Paris, rue du Monthabor, n° 12, dépositaire d'une copie du cahier d'enchères ;

2° A Mes LAVAUX, BERTHIER, GRANDJEAN, Oscar MOREAU, Emile MORIN, BROCHOT, René GUERIN, LACROIX, avoués présents à la vente :

3° A Me FOURCHY, notaire, demeurant à Paris, quai Malaquais, numéro 5 ;

4° A Me GUENIN, notaire, demeurant à Paris, place de la Concorde, numéro 8;

A ROUEN : A Me GUEROULT, notaire ; à Me GAMARE, rue des Arcins, numéro 8.

Sur les lieux, à Me GIFFARD, notaire à Fontaine-le-Dun.

(263)

Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus.
Dieppe, le 1849.
Le maire de la ville de Dieppe

Enregistrée l'insertion sous le N
Reçu *franc* *centimes*
Dieppe, le 1849

Le Gérant, A. LEVASSEUR.

Dieppe. — Imp. de LEVASSEUR.